

Séance du conseil municipal du 22 juillet 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 22 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, GAUTHIER Clarisse, JULLIOT, Alexandre LAMY Anthony, PAILLARD Alain, PESCHE Nicole, PIAU Valérie

Absents excusés : DESMONTILS Olivier

Secrétaire de séance : GAUTHIER Clarisse

➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2021

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 10 juin 2021. Suite à une réponse négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ DEL20210722-01 : LOTISSEMENT DES TILLEULS : VENTE DU LOT N°8 A MONSIEUR PINÇON PHILIPPE ET MADAME LEDUC CATHERINE

Monsieur PINÇON Philippe et Madame LEDUC Catherine, domiciliés à Cossé-le-Vivien, ont contacté la mairie afin d'acquérir le lot n°8 du lotissement des Tilleuls afin de construire une maison individuelle.

La vente de ce lot s'élèverait à 11 328 euros TVA sur marge comprise.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette demande d'acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de vendre le lot n°8 du lotissement des Tilleuls à Monsieur PINÇON Philippe et Madame LEDUC Catherine au prix de 11 328 euros TVA sur marge comprise,
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ DEL20210722-02 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021- ECOLE DE RENAZE

Madame le Maire donne lecture du courrier de la commune de Renazé concernant la demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Renazé pour l'année 2020/2021.

Cette participation financière s'élève à 781,86 euros et concerne un seul enfant scolarisé en CP.

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur cette demande de participation financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de participer aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Renazé pour un coût de 781,86 euros pour l'année scolaire 2020/2021.

➤ **DEL20210722-03 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON – RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2021 approuvant le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2020 au maire, en date du 25 juin 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- ⇒ **ÉMET** un avis favorable.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Achat de mobilier pour le restaurant « Le Petit Athéen » : un catalogue sera remis au restaurateur afin d'avoir un retour sur ce qui est souhaité et établir un devis pour le mois de septembre. Le restaurateur a également engagé des travaux de peinture et souhaite refaire le plafond, installer une douche à l'étage et arracher les sapins. Il conviendra de solliciter l'accord de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour cet arrachage de sapins.
- Chantier argent de poche : les jeunes ont participé au désherbage, ils ont lasuré les tables de pique-nique et le local poubelle.
- Demande de Mme GUERIN d'un nouvel adressage : numéroter son logement en n° 1Bis une fois la vente finalisée.
- Vestiaires de foot : fin septembre / début octobre : prévoir taille des sapins et vérifier la fuite au niveau des douches.
- Programmation travaux éclairage public 2022 : faire un point à la nuit tombée afin d'évaluer les endroits nécessitant un éclairage.
- Commission voirie : 10 septembre à 14h ou 16h. Convier Charlotte REBULARD de la Communauté de Communes du Pays de Craon.
- Commission fleurissement : 9 octobre à 10h00.
- Comité des fêtes : le comité peut récupérer les rondins des anciens jeux du Pré aux Cochons.
- Projet de territoire : 14 septembre de 20h30 à 22h30.
- Dossier église : solliciter des architectes pour des études et des collectivités ayant réalisé des travaux similaires pour avoir des contacts.
- Formation site internet : Contacter la société MEDIAPILOTE pour organiser une formation pour Kalyne CHAMPION et Clarisse GAUTHIER.

- Prochaine réunion le jeudi 16 septembre 2021. Présence obligatoire des conseillers pour la photo officielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.